

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 11703 Numéro SIREN : 839 314 242 Nom ou dénomination : VYV INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 57833



SAS VYV INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2020

Comptes annuels

Certifiés conformes



SAS VYV INVEST, société par actions simplifiée au capital de 202 044 500 euros
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75015 Paris.





Sommaire

1.	Comptes annuels.....	3
1.1	Bilan.....	3
1.2	Compte de résultat (en Euros)	5
1.3	Hors-Bilan	6
2.	Annexes aux comptes annuels.....	7
2.1	Faits marquants.....	7
2.2	Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
2.3	Changements dans les règles et méthodes de présentation	9
2.4	Notes sur le bilan.....	10
2.5	Notes sur le compte de résultat	13
2.6	Eléments complémentaires	14



1. Comptes annuels

1.1 Bilan

1.1.1 Actif (en Euros)

Rubriques	Montants Bruts	Amortissements Provisions	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	202 333 596	-24 800 646	177 532 950	138 793 129
Autres formes de participations				
Titres immobilisés autres que l'activité portefeuille	20 000 000	-586 000	19 414 000	0
Autres titres immobilisés	4 200 000	-4 200 000	0	4 200 000
Prêts	900 000		900 000	900 000
Autres immobilisations financières	472 351	-448 192	24 159	271 296
ACTIF IMMOBILISE	227 905 947	-30 034 838	197 871 109	144 164 425
STOCK ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	16 910 170	-501 110	16 409 060	2 970 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	36 564 925	0	36 564 925	45 937 122
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	53 475 095	-501 110	52 973 986	48 907 396
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations			0	0
TOTAL GENERAL	281 381 042	-30 535 947	250 845 095	193 071 821



1.1.2 Passif (en Euros)

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital	202 044 500	202 044 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserve statutaire ou contractuelle		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-17 618 771	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 966 799	-17 618 771
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	172 458 930	184 425 729
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
PROVISIONS	0	0
DETTE FINANCIERE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 359 382	600 340
Dettes fiscales et sociales	0	1 174 784
DETTE DIVERSE		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 026 782	6 870 968
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTE	78 386 164	8 646 091
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	250 845 095	193 071 821



1.2 Compte de résultat (en €uros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services			0	0
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	0	0	0	0
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			0	0
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			662 307	711 682
Impôts, taxes et versements assimilés			2 357	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			501 110	
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			1 165 773	711 682
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 165 773	-711 682
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			689 211	195 344
Produits des autres valeurs immobilières et créance de l'actif immobilisé			283 234	284 137
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges			11 072 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements				
PRODUITS FINANCIERS			12 044 445	479 482
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			20 824 838	20 282 000
Intérêts et charges assimilés				30 199
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 800 000	
CHARGES FINANCIERES			22 624 838	20 312 199
RESULTAT FINANCIER			-10 580 393	-19 832 717
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-11 746 166	-20 544 400



Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				4 100 413
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0	4 100 413
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			142 746	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements , dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			142 746	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-142 746	4 100 413
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			77 887	1 174 784
TOTAL DES PRODUITS			12 044 445	4 579 895
TOTAL DES CHARGES			24 011 244	22 198 665
BENEFICE OU PERTE			-11 966 799	-17 618 771

1.3 Hors-Bilan

Néant



2. Annexes aux comptes annuels

2.1 Faits marquants

2.1.1 Contexte sanitaire

L'épidémie du coronavirus "Covid-2019" s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. A ce titre, VYV Invest surveille ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 concernent principalement les comptes et les business plan des filiales, et par voie de conséquence, les éventuelles dépréciations comptabilisées.

VYV Invest a réalisé plusieurs opérations sur participations et fonds au cours de l'exercice écoulé, financées par la trésorerie. Celles-ci sont listées ci-dessous.

2.1.2 Acquisitions de titres de participation

Société	Date acquisition	Coût d'acquisition au 31/12/2020 (en k€)
KRG	05/03/2020	790
	06/03/2020	408
	12/03/2020	223
	23/04/2020	927
EGAMO	15/12/2020	32
TECHNOSENS	09/09/2020	979
SCI GROUPE VYV	26/03/2020	0
Total		3 359

2.1.3 Souscriptions à des augmentations de capital

Société	Date acquisition	Augmentation de capital (en k€)	% détention
TECHNOSENS	09/09/2020	270	30,00%
SAFM	09/09/2020	24 167	94,39%
EGAS	18/12/2020	18 900	100,00%
Total		43 337	



2.1.4 Souscription à des fonds

En k€	Souscription
SERENA III-SERENA Capital	10 000
PSL INNOVATION FUND-Elaia Partners	2 000
MUTUELLES IMPACT-SIPAREX XAnge	3 000
AXELEO Proptech 1 – AXELEO Capital	5 000
Total	20 000

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.2.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général dans sa version consolidée, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.2.2.2 Immobilisations corporelles

Néant

2.2.2.3 Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs d'inventaire retenues sont les suivantes :

- Titres cotés : cours de bourse
- Titres non cotés : valeur d'utilité obtenue via une approche multicritères (Discounted Cash-flow « DCF », multiples boursiers, multiples transactionnels).

Concernant l'approche « DCF », les flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le management. Les paramètres retenus sont les suivants :

- Taux d'impôt sur les sociétés : 26,5 % pour 2021, puis 25 % à partir de 2022

- Taux d'actualisation « CMPC » : personnalisation ou 25% (pour les start-up)
- Taux de croissance à l'infini : 1,5 %
- Titres créés sur l'exercice (constitution de société) : coût d'acquisition
- Titres acquis sur l'exercice : valeur de transaction

2.2.2.4 Autres titres immobilisés – Prêts

La valeur brute est déterminée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée à la valeur de négociation.

En cas de valeur d'inventaire inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

2.2.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Elles n'ont pas fait l'objet de dépréciation, aucun élément sur d'éventuelles difficultés de recouvrement n'étant porté à notre connaissance.

2.2.2.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.2.2.7 Disponibilités

Ce poste comporte les comptes bancaires (trésorerie courante).

2.2.2.8 Provisions pour risques et charges

Néant

2.3 Changements dans les règles et méthodes de présentation

2.3.1 Changements dans les règles comptables

Néant

2.3.2 Changements dans les règles d'évaluation

Néant

2.3.3 Changements dans les règles de présentation

Néant



2.4 Notes sur le bilan

2.4.1 Titres de participation

Société (en k€)	Date acquisition	Nombre parts	% détention	Valeur Brute 31/12/2019	Acquisitions / aug° de capital...	Cessions	Valeur Brute 31/12/2020	Dépréciation 31/12/2019	Ajustement provision 2020	VNC 31/12/2020
SAFM	16/11/2018	28 000	94,39%	50 399	24 167		74 566	-8 368	7 472	73 670
Groupe Arcade VYV	10/07/2019	113 936	52,04%	33 807			33 807			33 807
HDS	25/03/2019	7 741 935	22,25%	12 000			12 000			12 000
KRG - Senioradom	11/07/2019	167 067	100,00%	9 142	2 519		11 661	-3 000	-6 390	2 271
EGAMO	16/11/2018	1 275	64,00%	8 288	33		8 320			8 320
TBNO	16/11/2018	205 417	100,00%	6 833			6 833		-4 252	2 581
KALIXIA	16/11/2018	3 500	50,00%	6 700			6 700		-2 086	4 614
VYV PA	23/07/2019	60 000	63,16%	6 000			6 000		-1 263	4 737
HM-VYV Innovation	11/10/2019	45 660	50,00%	4 566			4 566			4 566
HCONSEIL	16/11/2018	30 000	71,33%	4 124			4 124	-1 171		2 953
EGAS	16/11/2018	25 000	100,00%	2 959	18 900		21 859			21 859
EQUASANTE	07/12/2018	6 071	51,00%	2 168			2 168	-2 168		0
VYV IA	25/05/2018	1 300	52,00%	2 100			2 100			2 100
VYV SERVICES	16/11/2018	500	100,00%	1 975			1 975	-1 975		0
EP	16/11/2018	274	24,98%	1 600			1 600		-1 600	0
TECHNOSENS	09/09/2020	15 000	30,00%	0	1 249		1 249			1 249
EUROPAMUT	16/11/2018	6 654	66,53%	998			998			998
STREETLAB	02/07/2019	634 328	17,00%	850			850			850
CHORUM CONSEIL	28/11/2019	14 647	97,00%	832			832			832
PASS	30/07/2019	560	100,00%	85		-9	77			77
MMSS	12/06/2019	22	10,00%	50			50			50
SCI Groupe VYV	26/03/2020	0	0,01%	0			0			0
Total - Titres de participation				155 475	46 867	-9	202 334	-16 682	-8 119	177 533
Autres fonds			100,00%	0	20 000		20 000		-586	19 414
Total général				155 475	66 867	-9	222 334	-16 682	-8 705	196 947

Les fonds se détaillent de la façon suivante :

En k€	Souscription	Engagé 2020	Solde au 31/12/2020
SERENA	10 000	2 864	7 136
PSL INNOVATION FUND	2 000	618	1 382
MUTUELLES IMPACT	3 000	60	2 940
AXELEO	5 000	500	4 500
Total	20 000	4 042	15 958

2.4.2 Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financière

En k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Obligation Convertible en Action - EP	4 200	-4 200	0
Prêt - EGAS	900		900
Interets courus non échus	472	-448	24
Total	5 572	-4 648	924

- L'obligation convertible en action est assortie d'une prime de non-conversion, due par l'émetteur (par prudence, celle-ci n'a pas été comptabilisée). Celle-ci a été intégralement dépréciée.
- Le prêt avec EGAS (4.500 k€ au 31 décembre 2019), a été diminué de 3.600 k€ sur l'exercice :
 - 1.800 k€ en contrepartie d'une augmentation de capital
 - 1.800 k€ en abandon de créance



- Les intérêts courus de EP ont été intégralement dépréciés pour 448 k€
- Les intérêts courus du prêt EGAS s'élèvent à 24 k€

2.4.3 Tableau des filiales et participations

Société (chiffres en k€)	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	chiffres d'affaires	Résultat net	Dividendes comptabilisés
SAFM	79 000	-1 969	94,39%	74 566	73 670		0	16 742	315	
Groupe Arcade VYV	219	45 402	52,04%	33 807	33 807		0	2 575	77	
HDS	34 794	14 058	22,25%	12 000	12 000		0	470	245	
KRG - Senioradom	261	114	100,00%	11 661	2 271	6 271	0	977	1 616	
EGAMO	2 000	3 593	64,00%	8 320	8 320		0	10 734	1 100	306
TBNO	177	803	100,00%	6 833	2 581	3 600	0	4 360	-2 013	
KALIXIA	5 877	2 579	50,00%	6 700	4 614		0	6 842	-22	383
VYV PA	9 500	0	63,16%	6 000	4 737		0	25	-1 949	
HM-VYV Innovation	9 132	0	50,00%	4 566	4 566		0	0	-190	
HCONSEIL	3 197	1 251	71,33%	4 124	2 953		0	3 003	682	
EGAS	21 400	-36	100,00%	21 859	21 859	2 610	0	0	-1 963	
EQUASANTE	4 052	-104	51,00%	2 168	0		0	5 060	-263	
VYV IA	100	1 405	52,00%	2 100	2 100		0	15 115	933	
VYV SERVICES	50	300	100,00%	1 975	0		0	4 605	52	
EP	2 500	-4 784	24,98%	1 600	0	4 700	0	4 257	-718	
TECHNOSENS	60	1 045	30,00%	1 249	1 249	386	0	405	-401	
EUROPAMUT	50	161	66,53%	998	998		0	1 672	344	
STREETLAB	3 732	892	17,00%	850	850		0	1 272	183	
CHORUM CONSEIL	1 539	-2 226	97,00%	832	832	3 000	0	24 878	303	
PASS	85	NC	100,00%	77	77		0	476	47	
MMSS	NC	NC	10,00%	50	50	588	0	44	-118	
SCI Groupe VYV	1 000	0	0,01%	0	0		0	0	0	
Total				202 334	177 533	21 155				689

2.4.4 Créances

Les créances s'élèvent à 16.910 k€ en valeur brute, dont :

- Une créance d'IS pour 806 k€
- Des comptes courants pour 16.104 k€ détaillés ci-dessous :

En k€	Principal	Intérêts courus	Total
KRG	6 271	27	6 298
GOOVE	588	2	590
TBNO	3 600	8	3 608
EGAS	1 710	7	1 717
EP	500	1	501
CHORUM CONSEIL	3 000	4	3 004
TECHNOSENS	386	0	386
Total	16 055	49	16 104

Les créances correspondent à des avances en comptes courant conformément aux conventions signées entre les entités et VYV INVEST.



2.4.5 Fonds propres

En k€	31/12/2019	Affectation	Résultat	31/12/2020
Capital	202 044			202 044
Report à nouveau		-17 619		-17 619
Résultat	-17 619	17 619	-11 966	-11 966
Total	184 425	0	-11 966	172 459

Le capital est composé de 2.020.445 actions pour une valeur nominale de 100 €.

2.4.6 Dettes

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 55.359 k€ et intègrent :

- L'avance en compte courant de l'UMG Groupe VYV pour 55.320 k€
- Des dettes fournisseurs et des factures non parvenues pour 40 k€

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à 1 an, et sont payées à 30 jours, fin de mois.

2.4.7 Dettes sur immobilisations

En k€	Montant
HDS	3 871
VYV Protection Avenir	3 000
KRG	172
Technosens	27
Fonds	15 957
Total	23 027

Les dettes sur immobilisations concernent le capital souscrit non appelé pour les 2 entités HDS et VYV Protection Avenir.

Les dettes liées à KRG et Technosens correspondent à des compléments de prix suites aux opérations effectuées.

Les fonds, pour un total de 15.957 k€ sont les engagements pris et non réalisés sur des souscriptions de fonds de placements.



2.5 Notes sur le compte de résultat

2.5.1 Compte de résultat

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 11.967 k€.

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	0	0
Frais généraux	-662	-712
Impôts et taxes	-2	0
Charges de personnel	0	0
Dotations d'exploitation	-501	0
Résultat d'exploitation	-1 166	-712
Résultat Financier	-10 580	-19 833
Résultat Exceptionnel	-143	4 100
Impôts sur les sociétés	-78	-1 175
Résultat net	-11 967	-17 619

2.5.2 Résultat financier

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts comptes courants/prêts	283	285
Dividendes	689	195
Dotations aux provisions - Titres de participation	-16 177	-16 682
Reprises de provisions - Titres de participation	7 472	
Reprise de provision prêt EGAS	3 600	-3 600
Dépréciation OCA EP	-4 647	
Abandon de créance EGAS	-1 800	-31
Résultat financier	-10 580	-19 833

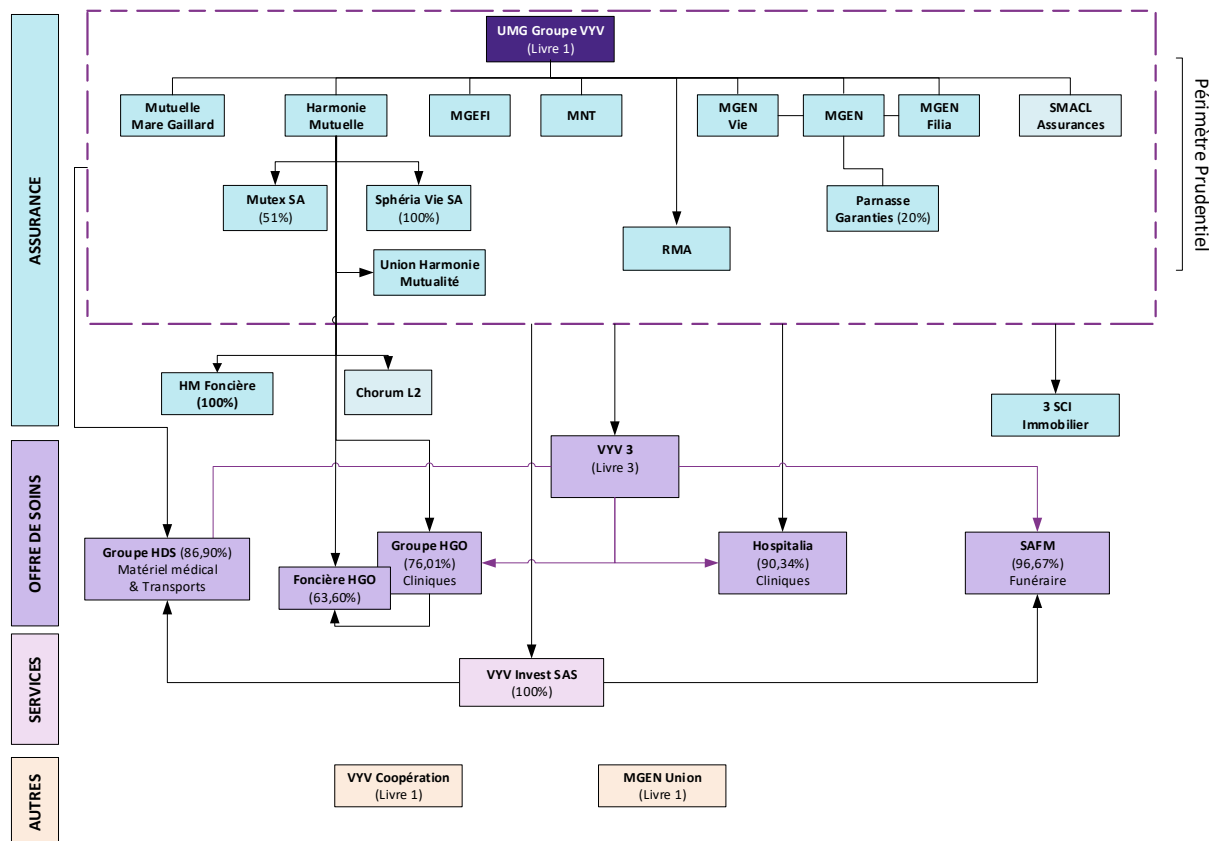
- Les intérêts des comptes-courants portent sur les avances consenties à KRG, GOOVE, TBNO-MesDocteurs, EGAS, EP et Chorum ainsi que le prêt accordé à EGAS et l'obligation EP.
- Les dividendes ont été versés par EGAMO (306 k€) et KALIXIA (383 k€) au titre des exercices clos au 31/12/2019.
- Les dotations aux provisions concernent KRG (6.390 k€), TBNO (4.252 k€), Kalixia (2.086 k€), VYV PA (1.263 k€), EP (1.600 k€) et les fonds (586 k€).
- La reprise de provision concerne SAFM (7.472 k€).



2.6 Éléments complémentaires

2.6.1 Périmètre de combinaison

VYV Invest fait partie du périmètre de consolidation du Groupe VYV dont le schéma est présenté ci-dessous :



2.6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour cet exercice, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 28 k€ TTC au titre du contrôle légal des comptes sociaux de la SAS VYV INVEST.

2.6.3 Evènement post-clôture

2.6.3.1 Augmentation de capital

L'assemblée Générale de la société réunie le 15 mars 2021 a décidé d'une augmentation de capital réservée à l'UMG Groupe VYV à hauteur de 255.000 k€, dont 55.000 k€ par incorporation de la créance au titre du compte courant d'associés accordé en 2020. Cette augmentation de capital est principalement destinée à l'acquisition des titres Mutex pour 200.000 k€ (à intervenir fin juin 2021) et à la poursuite des investissements de VYV Invest.

2.6.3.2 Acquisition des titres

La société a par ailleurs réalisé en février 2021 l'acquisition des titres Harmonie Conseil détenus par AITIC pour un montant de 1.187 k€ représentant 29% du capital de la société. Après cette opération, VYV Invest détient 100% des titres Harmonie Conseil.

VYV INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 253.183.429,50 euros
Siège social : 33 avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15
RCS Paris 839 314 242

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-deux juin,
A quinze heures,

Les associés de la société VYV Invest sus dénommée, se sont réunis en Assemblée générale mixte en visioconférence compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19, sur convocation régulière du Directeur Général, faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 2.581.160 actions sur les 2.581.160 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

La S.A. GRANT THORTON Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

En l'absence du Président, l'Assemblée générale est présidée par Stéphane JUNIQUE en sa qualité de Président d'Harmonie Mutuelle, associée de la société VYV INVEST.

Madame Christèle DELYE est désignée comme Secrétaire.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- La convocation des associés et du Commissaire aux comptes
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le rapport du Commissaire aux apports ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale ;
- le projet de statuts modifiés.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

❖ A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration et Président de la société en remplacement du démissionnaire ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du démissionnaire ;

❖ **A titre extraordinaire :**

- Approbation de l'apport au profit de VYV INVEST des 8.808 actions détenues par Harmonie Mutuelle dans le capital de la société VIAMEDIS ;
- Augmentation de capital de la société VYV INVEST d'un montant de 863.968 € suite à l'apport en nature précité ;
- Augmentation de capital complémentaire en numéraire proposée aux autres associés en application de l'article 14 des statuts ;
- Constatation de la réalisation définitive du/des augmentation(s) de capital susvisées et modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration, des rapports du Commissaire aux comptes et de celui du Commissaire aux apports.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

❖ **A titre ordinaire :**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 11.966.799 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne, par conséquent, quitus au Président et aux autres Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte de 11.966.799 euros, décide, de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 172.458.930 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les opérations et conventions mentionnées dans le rapport susvisé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Thierry BEAUDET de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président de la société VYV INVEST et décide de nommer Stéphane JUNIQUE, né le 19/04/1973 à Valence (26), de nationalité française, domicilié 19 boulevard Stalingrad – 44000 Nantes, en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration et de nouveau Président de ladite société, en remplacement de Thierry BEAUDET démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 12/11/2024.

Stéphane JUNIQUE a fait savoir à l'avance qu'il acceptait cette fonction et déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents, M. Stéphane JUNIQUE ne prenant pas part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Olivier ARLES de ses fonctions de Directeur Général de la société VYV INVEST et décide de nommer Delphine MAISONNEUVE, née le 26 septembre 1968 à Paris 8^{ème}, de nationalité française, domiciliée 4 Square la Bruyère – 75009 Paris, en qualité de nouvelle Directrice Générale de ladite société, en remplacement d'Olivier ARLES démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Delphine MAISONNEUVE a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait cette fonction et déclaré n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

❖ **A titre extraordinaire :**

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration ;
- du contrat d'apport en date du 09 juin 2021 aux termes duquel Harmonie Mutuelle fait apport à la Société VYV INVEST des 13.996 actions qu'elle détient dans le capital de la société VIAMEDIS, Société anonyme au capital de 10.174.204,75 euros, dont le siège social est sis 1-11 rue Brillat Savarin - 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 788 974 ;

l'apport étant évalué à huit cent soixante-trois mille neuf cent soixante-huit euros (863.968 €) ;

- du rapport de Madame Virginie ARDOUIN, Associée du Cabinet H.L.P. Audit, SAS au capital de 208.000€, dont le siège social est sis 3 Chemin du Pressoir Chênaie – 44186 Nantes, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 350 661 864, Commissaire aux apports désigné par décision unanime des associés de la société VYV INVEST en date du 03 avril 2021 ;

Approuve cet apport aux conditions stipulées dans le contrat d'apport et l'évaluation qui en a été faite.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la résolution qui précède d'augmenter le capital social de 863.968 euros pour le porter de 253.183.429,50 euros à 254.047.397,50 euros au moyen de la création de 8.808 actions nouvelles de 98,089 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à Harmonie Mutuelle en rémunération de son apport.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir pris la décision d'augmentation du capital social par apport en nature souscrite par Harmonie Mutuelle, en application de l'article 14 des statuts, propose aux autres Associés de participer s'ils le souhaitent à une augmentation de capital complémentaire par apport en

numéraire et ce à des conditions de prix de souscription identiques à l'augmentation de capital en nature de manière à leur permettre de maintenir leur participation dans le capital de la Société.

Les Associés concernés renoncent expressément et individuellement à leur droit de souscription à cette augmentation de capital proposée par l'Assemblée Générale :

- la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) renonce expressément au droit de souscription proposé.
- la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) renonce expressément au droit de souscription proposé.
- la Mutuelle Mare Gaillard (MMG) renonce expressément au droit de souscription proposé.
- la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MGEFI) renonce expressément au droit de souscription proposé.
- l'Union Mutualiste de Groupe « Groupe VYV » renonce expressément au droit de souscription proposé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents, M. Stéphane JUNIQUE représentant Harmonie Mutuelle laquelle est intéressée, ne prend pas part au vote.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale :

- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,
- et en conséquence des résolutions qui précèdent, constate que l'augmentation de capital en nature décidée aux termes de la septième résolution est devenue définitive et décide en conséquence de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS

L'article 6 est désormais rédigé comme suit :

« 6.1 Lors de la Constitution

Lors de la constitution, l'associée unique, soussignée, a apporté à la Société, une somme en numéraire de deux mille euros (2.000 €), correspondant au montant du capital social et à vingt (20) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Cette somme de 2.000 euros a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation, à la banque LCL (Crédit Lyonnais), dont le siège social est sis 18, avenue de la République à Lyon (69002) – 75079 Paris Cedex 02, ainsi qu'il résulte du certificat établi le 29 mars 2018, par le Directeur du Centre d'affaires des Institutionnels de ladite banque, dépositaire des fonds.

6.2 Evolution du capital

Aux termes de décisions d'associée unique en date du 13 novembre 2018 et de délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 novembre 2018, le capital social a été augmenté de 199 874 500 euros au moyen :

- ❖ *d'apports en numéraire pour un montant de 147 700 000 euros, en contrepartie desquels il a été émis 1 477 000 actions nouvelles de 100 euros de valeur nominale chacune, libérées dans les conditions suivantes :*

- 621 000 actions libérées à hauteur de 33 900 000 euros, soit 55 % de leur valeur nominale,
- 651 000 actions libérées à hauteur de 36 900 000 euros, soit 57 % de leur valeur nominale,
- 100 000 actions libérées à hauteur de 5 000 000 euros, soit 50 % de leur valeur nominale,
- 50 000 actions libérées à hauteur de 2 500 000 euros, soit 50 % de leur valeur nominale,
- 45 000 actions libérées à hauteur de 2 250 000 euros, soit 50 % de leur valeur nominale,
- 10 000 actions libérées à hauteur de 500 000 euros, soit 50 % de leur valeur nominale.

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration du 12 juin 2019 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 juillet 2019, il a été décidé de libérer la totalité du solde des actions composant le capital, de sorte que les apports en numéraire d'un montant de 147.700.000 € sont désormais entièrement libérés,

❖ Et des apports en nature suivants :

- Apport par HARMONIE MUTUELLE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, dont le siège est sis 143 Rue Blomet - 75015 PARIS, immatriculée sous le numéro Siren 538 518 473 :
 - de 30 000 actions de la société HARMONIE CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 3 196 560 euros dont le siège est situé 143 Rue Blomet – 75015 PARIS et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 381 142 967 ;
 - de 13 500 actions de la société SAFM, société par actions simplifiée au capital de 30 000 000 euros, dont le siège est situé Tour Montparnasse, 33 Avenue du Maine – 75 015 PARIS et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 814 500 757 ;

En contrepartie desquels, il a été attribué à HARMONIE MUTUELLE 171 741 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.

- Apport par MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (MGEN), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, dont le siège est sis 3 Square Max-Hymans – 75748 PARIS Cedex 15 et immatriculée sous le numéro Siren 775 685 399 :
 - de 1 275 actions de la société EGAMO, société anonyme au capital de 2 000 000 euros, dont le siège est sis 33 Avenue du Maine – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 502 967 193 ;
 - de 500 actions de la société EGARESEAUX société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège est sis 3 Square Max-Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 808 130 140 ;
 - de 25 000 actions de la société EGAS, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros dont le siège est sis 33 Avenue du Maine – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 799 956 123 ;
 - de 274 actions de la société EP, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros dont le siège est sis 11 Rue Lanoue Bras de Fer - 44200 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 499 398 253 ;
 - de 6 654 actions de la société EUROPAMUT Mediação de seguros, société anonyme de droit portugais, dont le siège est sis Rua Castilho 39 -12º H - 1250-068 LISBOA (PORTUGAL), identifiée sous le numéro fiscal 508 840210 et le numéro de Sécurité Sociale 25088402109 ;

- de 14 500 actions de la société SAFM, société par actions simplifiée au capital de 30 000 000 euros, dont le siège est sis Tour Montparnasse, 33 Avenue du Maine – 75 015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 814 500 757 ;

En contrepartie desquels, il a été attribué à MGEN 298 354 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.

- Apport par GROUPE VYV, Union mutualiste de Groupe soumis aux dispositions du Code de la mutualité, dont le siège est situé Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine - BP 25 – 75755 Paris Cedex 15, immatriculée sous le numéro Siren 532 661 832 :
 - de 124 814 actions de la société TBNO INVEST, société par actions simplifiée au capital de 176 658,62 euros dont le siège est sis 2 Avenue Auguste Fresnel – 13470 CARNOUX EN PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 529 134 942 ;

En contrepartie desquels, il a été attribué à GROUPE VYV 51 650 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.

L'évaluation des apports ci-dessus a été effectuée au vu des rapports de Monsieur Raymond Dijols, membre du Cabinet GVA Audit, Commissaire aux apports, désigné par décision de l'Associée unique en date du 18 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L.225-8 du Code de commerce.

Ces rapports ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS conformément aux dispositions légales.

Récapitulation des apports :

Compte tenu des apports effectués par les associés, à savoir :

- apports en numéraire : CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT DEUX MILLE EUROS (147 702 000 €) ;
- apports en nature : CINQUANTE-DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (52 174 500 €) ;

le montant total des apports formant le capital social est de : CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (199 876 500 €). »

Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2018, le capital social a été augmenté de 2 168 000 euros au moyen d'un apport en nature par MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (MGEN), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, dont le siège est sis 3 Square Max-Hymans – 75748 PARIS Cedex 15 et immatriculée sous le numéro Siren 775 685 399.

En contrepartie duquel, il a été attribué à MGEN 21 680 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.

L'évaluation de l'apport ci-dessus a été effectuée au vu du rapport de Monsieur Raymond Dijols, membre du Cabinet GVA Audit, Commissaire aux apports, désigné par décision de l'Associée unique en date du 18 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L.225-8 du Code de commerce.

Le rapport a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS conformément aux dispositions légales.

Le capital social a ainsi été porté à 202.044.500 euros.

Aux termes d'une Assemblée Générale mixte du 15 mars 2021, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de trois millions huit cent soixante et un mille soixante-dix euros et cinquante centimes (3.861.070,50 €) pour le ramener de deux cent deux millions quarante-quatre mille cinq cents euros (202.044.500€), à cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (198.183.429,50 €) afin d'apurer une partie des pertes reportées à nouveau inscrites au passif du bilan.

Le capital social a ainsi été porté à cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (198.183.429,50 €) divisé en 2.020.445 actions de 98,089 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Aux termes de la même Assemblée Générale, il a par suite, été décidé d'augmenter le capital de :

- 55.000.000 euros en numéraire par l'émission de 560.715 actions nouvelles de numéraire de 98,089 euros de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire, en totalité, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, les associés ayant renoncé à leur droit préférentiel des associés au profit de Groupe VYV.

En suite de cette augmentation, le capital est ainsi porté à 253.183.429,50 euros.

Aux termes d'une Assemblée Générale mixte du 22 juin 2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de 863.968 euros au moyen d'un apport en nature de même montant effectué par HARMONIE MUTUELLE,

En contrepartie duquel, il a été attribué à HARMONIE MUTUELLE 8.808 actions de 98,089 euros chacune, entièrement libérées.

L'évaluation de l'apport ci-dessus a été effectuée au vu du rapport de Madame Virginie ARDOUIN, Associée du Cabinet H.L.P. Audit, SAS au capital de 208.000€, dont le siège social est sis 3 Chemin du Pressoir Chênaie – 44186 Nantes, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 350 661 864, Commissaire aux apports désigné par décision unanime des associés de la société VYV INVEST en date du 03 avril 2021.

Le rapport a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS conformément aux dispositions légales.

Le capital social a ainsi été porté à 254.047.397,50 euros.»

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

L'article 7 est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (254.047.397,50 €). Il est divisé en 2.589.968 actions de 98,089 euros chacune, toutes de même catégorie et libérées dans les conditions de l'article 6. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire

Le Président

Monsieur Stéphane JUNIQUE

La Secrétaire

Madame Christèle DELYE



SAS VYV INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de Gestion



Sommaire

1.	Situation et activité de la société	3
1.1	Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé	3
1.2	Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice	5
1.3	Activité en matière de recherche et développement	6
1.4	Evolution prévisible et perspective d'avenir	6
2.	Activité des filiales et participations	7
3.	Résultats et Affectation	12
3.1	Examen des comptes et Résultats	12
3.2	Proposition d'affectation du résultat	13
3.3	Dépenses non déductibles fiscalement	14
4.	Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce	15
5.	Administration et contrôle de la société	16



1. Situation et activité de la société

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

1.1.1 Contexte sanitaire

L'épidémie du coronavirus "Covid-2019" s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. A ce titre, VYV Invest surveille ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 concernent principalement les comptes et les business plan des filiales, et par voie de conséquence, les éventuelles dépréciations comptabilisées.

VYV Invest a réalisé plusieurs opérations sur participations et fonds au cours de l'exercice écoulé, financées par la trésorerie. Celles-ci sont listées ci-dessous.

1.1.2 Acquisitions de titres de participation

Société	Date acquisition	Coût d'acquisition au 31/12/2020 (en k€)
KRG	05/03/2020	790
	06/03/2020	408
	12/03/2020	223
	23/04/2020	927
EGAMO	15/12/2020	32
TECHNOSENS	09/09/2020	979
SCI GROUPE VYV	26/03/2020	0
Total		3 359

1.1.2 Souscriptions à des augmentations de capital

Société	Date acquisition	Augmentation de capital (en k€)	% détention
TECHNOSENS	09/09/2020	270	30,00%
SAFM	09/09/2020	24 167	94,39%
EGAS	18/12/2020	18 900	100,00%
Total		43 337	



1.1.3 Souscription à des fonds

En k€	Souscription
SERENA III-SERENA Capital	10 000
PSL INNOVATION FUND-Elaia Partners	2 000
MUTUELLES IMPACT-SIPAREX XAnge	3 000
AXELEO Proptech 1 – AXELEO Capital	5 000
Total	20 000

1.1.4 Dépréciations des titres de participation / Titres immobilisés autres que l'activité de portefeuille (« TIAP »)

Dans le cadre des travaux de valorisation des titres détenus par VYV Invest, des dépréciations ont été comptabilisées au 31 décembre 2020. Les valorisations ont été menées en interne. Les méthodes retenues sont les suivantes :

- Approche par les comparables
- Multiples boursiers
- Méthode des Cash-flows actualisés (« DCF »)
- Combinaison des 3 méthodes
- Cout d'acquisition (en cas de création de société)

La dépréciation totale comptabilisée s'élève à 25.387 k€ contre 16.682 k€ en 2019 soit une dotation nette de 8.705 k€.

1.1.5 Dépréciation des obligations convertibles et compte-courant d'associés

Suite aux difficultés de trésorerie importantes rencontrées par la société EP fin 2020 et face aux fortes incertitudes quant à la réussite de son nouveau modèle économique, VYV Invest a procédé à la dépréciation complète des obligations convertibles pour un montant de 4.200 k€ et de l'avance en compte-courant d'associé pour un montant de 500 k€.

Par ailleurs, les intérêts courus relatifs à l'obligation convertible (448 k€) et au compte courant (1 k€) ont été dépréciés.

Ainsi, le total déprécié s'élève à 5.149 k€.

1.1.6 Reprise de dépréciation de prêt

Dans le cadre de l'évolution stratégique de la société VYV IB, filiale d'EGAS, décidée fin 2019, et suite aux abandons de créance des sociétés EGAS et VYV IB au profit de MAI, VYV Invest a consenti, le 17 mars 2020, à la société EGAS un abandon de créance d'un montant de 1.800 k€, sur la base du prêt initialement destiné à MAI.

Par ailleurs, une partie du prêt (1.800 k€) a été convertie en augmentation de capital en date du 18 décembre 2020.

Ainsi, la provision constituée en 2019 pour 3.600 k€ a été intégralement reprise.



1.1.7 Avances en compte courant

Afin de financer les filiales, des avances en compte-courant ont été réalisés au cours de l'exercice. Celles-ci sont détaillées ci-après :

Entité	Montant (en k€) au 31/12/2019	Augmentations	Montant (en k€) au 31/12/2020
KRG Corporate	2 557	3 714	6 271
Goove	400	188	588
TBNO		3 600	3 600
EGAS		1 710	1 710
EP		500	500
CHORUM CONSEIL		3 000	3 000
TECHNOSENS		386	386
TOTAL	2 957	13 098	16 055

1.1.8 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, comme suit :

Echéance (en jours)	Exercice clos le 31/12/2020
30	11 439,34
45	0
60	0
Total	0

1.2 Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

1.2.1 Augmentation de capital

L'assemblée Générale de la société réunie le 15 mars 2021 a décidé d'une augmentation de capital réservée à l'UMG Groupe VYV à hauteur de 255.000 k€, dont 55.000 k€ par incorporation de la créance au titre du compte courant d'associés accordé en 2020. Cette augmentation de capital est principalement destinée à l'acquisition des titres Mutex pour 200.000 k€ (à intervenir fin juin 2021) et à la poursuite des investissements de VYV Invest.

1.2.2 Acquisition des titres

La société a par ailleurs réalisé en février 2021 l'acquisition des titres Harmonie Conseil détenus par AITIC pour un montant de 1.187 k€ représentant 29% du capital de la société. Après cette opération, VYV Invest détient 100% des titres Harmonie Conseil.



1.3 Activité en matière de recherche et développement

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4 Evolution prévisible et perspective d'avenir

VYV Invest compte poursuivre la prise de participations dans toute entreprise ou fonds d'investissement présentant un intérêt stratégique pour le Groupe VYV et ses affiliées, tout en assurant le suivi et l'accompagnement des participations déjà détenues dans les sociétés au portefeuille.



2. Activité des filiales et participations

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

Société (en k€)	Date acquisition	Nombre parts	% détention
SAFM	16/11/2018	28 000	93,33%
Groupe Arcade VYV	10/07/2019	113 936	52,04%
HDS	25/03/2019	7 741 935	22,25%
KRG - Senioradom	11/07/2019	167 067	63,96%
EGAMO	16/11/2018	1 275	63,75%
TBNO	16/11/2018	205 417	100,00%
KALIXIA	16/11/2018	3 500	50,00%
VYV PA	23/07/2019	60 000	63,16%
HM-VYV Innovation	11/10/2019	45 660	50,00%
HCONSEIL	16/11/2018	30 000	71,33%
EGAS	16/11/2018	25 000	100,00%
EQUASANTE	07/12/2018	6 071	51,00%
LLT Consulting	25/05/2018	1 300	52,00%
VYV SERVICES	16/11/2018	500	100,00%
EP	16/11/2018	274	24,98%
EUROPAMUT	16/11/2018	6 654	66,53%
STREETLAB	02/07/2019	634 328	17,00%
CHORUM CONSEIL	28/11/2019	14 647	97,00%
PASS	30/07/2019	560	100,00%
MMSS	12/06/2019	22	10,00%
TECHNOSENS	09/09/2020	15000	30,00%
SCI Groupe VYV	26/03/2020	0	0,01%

- Groupe Arcade VYV SA**, Société Anonyme au capital de 218 960 €, dont le siège social est sis 59 rue de Provence - 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 850 775 784, est un gestionnaire immobilier à vocation sociale. Le Groupe Arcade VYV est le 4^{ème} acteur du marché du logement social avec un patrimoine de plus de 170 000 logements.
 La holding Groupe Arcade VYV SA a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 2 575 k€. Son résultat se solde par un bénéfice de 77 k€.
 Le Groupe Arcade-VYV a réalisé un Chiffre d'Affaires combiné de 711 956 k€ et un bénéfice net de 86 304 k€.
- HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICES (HDS)**, société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 34.794.013 €, dont le siège social est sis 143 rue Blomet à Paris 15^e, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 488.325.390, est une société Holding possédant 100 % des titres des sociétés Harmonie Médical Service (SAS au capital de 11 998 701,34 €, sise 2 avenue des Hauts de la Chaume 86280 SAINT BENOIT, 403 324 163 RCS Poitiers) qui déploie une activité de prestation de service pour l'équipement en dispositifs médicaux et aides techniques, et Harmonie



Ambulance (SAS au capital de 9 772 810,24 €, sise 1 avenue des Hauts de la Chaume, 86280 Saint-Benoit, 494 613 060 RCS Poitiers) qui réalise du transport médicalisé et transport de personnes.

La société HDS a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires de 470 k€. Le résultat social se solde par un bénéfice de 245 k€.

La société HDS et ses filiales ont réalisé, de manière consolidée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 130 159 k€.

Le résultat consolidé se solde par une perte de 692 k€.

- **KRG Corporate**, SAS au capital de 261 205 €, dont le siège social est sis 5 rue Benjamin Raspail - 92240 Malakoff, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro SIREN 789 230 026, a pour objet la conception et commercialisation de produits et services (marque SeniorAdom) permettant de sécuriser le domicile et d'accompagner le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Elle détient à 100 % la société Novaxes.

KRG Corporate a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 977 845 €.

Son résultat se solde par un bénéfice de 1 616 018 €.
- **EGAMO** Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2.000.000 €, dont le siège social est sis 33, avenue du Maine - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 502 967 193, est une société de gestion d'actifs mobiliers.

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 10 734 371 €.

Son résultat se solde par un bénéfice de 1 099 804 €.
- **TBNO INVEST** (Mesdocteurs.com), SAS simplifiée au capital de 176 658 €, dont le siège social est sis Immobilier Alta Rocca, Bâtiment C, 1120 route de Géménos - 13400 Aubagne, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro SIREN 529 134 942, a pour objet de déployer une plateforme e-santé de mise en relation des personnes en quête de conseils médicaux et des médecins qualifiés. TBNO est le leader du marché en téléconsultation grâce à son modèle avec les complémentaires santé (en chiffre d'affaires et en nombre de téléconsultations).

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 4 359 631 €.

Son résultat se solde par une perte de 2 013 003 €.
- **Kalixia**, SAS au capital de 5.877.000 €, dont le siège social est sis 122, rue de Javel - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 509 626 552, déploie une activité de contractualisation, pilotage, animation et exploitation de réseaux des professionnels de santé, dans l'intérêt des assureurs santé utilisateurs du réseau de soins et de leurs bénéficiaires (optique, dentaire, auditif, et ostéopathie).

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 6 841 629 €.

Son résultat se solde par une perte de 21 720 €.
- **VYV Protection Avenir** (« VYV PA »), SAS au capital de 9 500 000 €, dont le siège social est sis 33, avenue du Maine - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 853 494 722, déploie une activité de courtier grossiste en assurances individuelles et collectives notamment en épargne retraite et prestations de services y afférentes.

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 24 803 €.

Son résultat se solde par une perte de 1 949 110 €.



- **HM VYV Innovation**, SAS au capital de 9 132 000 €, dont le siège social est sis 142, rue Blomet - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 853 671 964, a pour objectif des investissements dédiés à l'innovation technologique en santé via des fonds.

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 0 €.

Son résultat se solde par une perte de 190 278 €.
- **Harmonie Conseil**, SAS au capital de 3 196 560 €, dont le siège social est sis 143 rue Blomet - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 381 142 967, a pour objet le courtage en assurance.

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 3 002 927 €.

Son résultat se solde par un bénéfice de 682 197 €.
- **EGAS**, SAS Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.500.000 €, dont le siège social est sis 33, avenue du Maine - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 799 956 123, est une société Holding détenant 51% de VYV International Benefits (VYV IB), SAS au capital de 1 000 000 €, sise 33, avenue du Maine - 75015 Paris, 813 361 441 RCS Paris qui a pour objet la conception et la distribution de solutions d'assurance et réassurance autour de la mobilité internationale, et 49 % de Medical Administrators Internatrional (MAI), SAS au capital de 1.000.000 €, sise 39, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, 451 649 982 RCS Nanterre, et qui a pour objet principal la gestion déléguée de contrats d'assurance principalement à l'étranger.

EGAS a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 0 €.

Son résultat se solde par une perte de 1 963 262 €.
- **VYV Services**, SAS à associée unique au capital de 50 000€, dont le siège social est sis 33 avenue du Maine – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 808 130 140, a pour activité principale la gestion du tiers payant au bénéfice des professionnels de santé des réseaux Audistya, Optistya et e-Optistya. Elle délègue la mise en œuvre de ces services à la société Equasanté.

VYV Services a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 4 605 032 €.

Son résultat se solde par un bénéfice de 51 771 €.
- **Equasanté**, SAS au capital de 4 052 019,26 €, dont le siège social est sis 328 bureaux de la Colline - BP 147 - 92215 Saint Cloud Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro SIREN 408 956 845, accompagne les porteurs de risque (sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance) dans la gestion des réseaux de soins et services complémentaires à cette activité.

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 5 059 743 €.

Son résultat se solde par une perte de 262 617 €.
- **LLT Consulting** (VYV International Assistance), SAS au capital de 100.000 €, dont le siège social est sis 3 Promenoir de la Corvette - Le Gabut - 17000 La Rochelle, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 828 002 188, a deux activités : la prestation de service de régulation des frais médicaux et l'assistance internationale.

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 15 114 615 €.

Son résultat se solde par un bénéfice de 932 878 €.
- **EP**, SAS au capital de 2.500.000 €, dont le siège social est sis 11 rue Lanoue Bras de Fer - 44200 Nantes, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro SIREN 499 398 253, propose une plateforme d'accès à des données et services aux particuliers et professionnels dans le secteur du bâtiment et de l'habitat

Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 4 252 153 €.

Son résultat se solde par une perte de 717 960 €.



- **Europamut**, Société Anonyme de droit portugais au capital de 50 010 €, dont le siège social est sis à rua Castilho 39, -12 A – 1250 068 -Lisboa - Portugal, immatriculée au Registre du Commerce de Lisbonne sous le numéro 508 840 210, est une société portugaise de courtage en assurance, qui distribue des produits de santé assurés par la MGEN et des produits Vie assurés par Intégrale (institution belge de retraite). Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 1 672 278 €. Son résultat se solde par un bénéfice de 343 636 €.
- **SAFM** (La Maison des Obsèques), SAS au capital de 79 000 000 €, dont le siège social est sis 33 avenue du Maine - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 814 500 757, a pour activité le développement d'un réseau et le pilotage de sociétés exerçant dans le domaine de l'exploitation des pompes funèbres et services associés. Elle a réalisé, de manière consolidée avec ses filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 49 318 k€. Le résultat consolidé se solde par un bénéfice de 740 k€.
- **Streetlab**, SAS au capital de 3 731 836 €, dont le siège social est sis 17 rue Moreau - 75012 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 533 735 460, est une société de services spécialisée dans l'amélioration de l'autonomie des personnes malvoyantes, au travers de trois axes principaux (Evaluation, sensibilisation, réhabilitation). Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 1 272 429 €. Son résultat se solde par un bénéfice de 182 865 €.
- **Chorum Conseil**, SAS au capital de 1 539 000 €, dont le siège social est sis 4/8, rue Gambetta – 92240 Malakoff, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro SIREN 833 426 851, est un courtier en assurance distribuant des produits santé, prévoyance, épargne retraite et IARD principalement pour des acteurs de l'Economie sociale et solidaire. Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 24 877 793 €. Son résultat se solde par un bénéfice de 302 995 €.
- **PASS** (Programme d'Appui aux Stratégies Sociales), SAS au capital de 56 000 000 CFA, dont le siège social est sis RIVIERA BONOUMIN - Lot 996 - Ilot 73 - Parcelle 134 - Section ABC - 17 BP 1045 Abidjan 17, en Côte d'Ivoire, développe 3 axes : le conseil stratégique et la gestion de projets, la formation, les plateformes et outils, à destination des organismes de couverture santé et de protection sociale de l'ouest africain. Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires de 312 412 kCFA (≈476 k€). Son résultat se solde par un bénéfice de 30 806 kCFA (≈47 k€).
- **GOOVE**, SAS au capital de 22 200 €, dont le siège social est sis 38 rue René Boulanger - 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 805 240 157, développe un concept de « Maison Sport Santé » par programme (3 mois) ou en abonnement annuel, aux personnes sédentaires souhaitant reprendre une activité. Elle gère une Maison à Angers, ouverte en 2019. Elle a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 43 522 €. Son résultat se solde par une perte de 118 440 €.
- **SCI Groupe VYV** SCI au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est sis 33, avenue du Maine BP25 – 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 882 245 293, elle a pour objet l'acquisition, la mise en œuvre, l'administration, la location, la vente en totalité ou partie et l'échange de tous terrains droits immobiliers et immeubles. Constituée en 2020, son premier exercice sera clos le 31 décembre 2021.



- **Technosens**, SAS au capital de 60 110 €, dont le siège social est sis 63 route de Lyon – 38000 Grenoble, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro SIREN 833 295 637, conçoit et commercialise une plateforme digitale de lien social à destination des personnes âgées prises en charge en établissement. Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 404 737 €. Son résultat se solde par une perte de 401 261 €.



3. Résultats et Affectation

3.1 Examen des comptes et Résultats

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 11.967 k€.

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	0	0
Frais généraux	-662	-712
Impôts et taxes	-2	0
Charges de personnel	0	0
Dotations d'exploitation	-501	0
Résultat d'exploitation	-1 166	-712
Résultat Financier	-10 580	-19 833
Résultat Exceptionnel	-143	4 100
Impôts sur les sociétés	-78	-1 175
Résultat net	-11 967	-17 619

3.1.1 Chiffre d'affaires

En raison de la nature de l'activité de VYV Invest (Holding), aucun produit d'exploitation n'est enregistré au cours de l'exercice.

3.1.2 Frais généraux

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Services rendus par le groupe VYV	595	416
Honoraires	60	292
Frais bancaires	7	4
Total	662	712

- Les services rendus par le Groupe VYV correspondent aux honoraires juridiques et de la Direction Filiales et Participations du Groupe VYV.
- Les honoraires correspondent aux missions des Commissaires aux Comptes (Cabinet Grant Thornton) et autres prestations conseils.

3.1.3 Charges de personnel

VYV INVEST n'emploie aucun salarié. Par conséquent, aucune masse salariale n'est enregistrée au cours de cet exercice.



3.1.4 Dotations d'exploitation

Une provision a été constituée pour déprécier le compte courant EP et les intérêts courus.

3.1.5 Résultat financier

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts comptes courants/prêts	283	285
Dividendes	689	195
Dotations aux provisions - Titres de participation	-16 177	-16 682
Reprises de provisions - Titres de participation	7 472	
Reprise de provision prêt EGAS	3 600	-3 600
Dépréciation OCA EP	-4 647	
Abandon de créance EGAS	-1 800	-31
Résultat financier	-10 580	-19 833

- Les intérêts des comptes-courants portent sur les avances consenties à KRG, GOOVE, TBNO-MesDocteurs, EGAS, EP et Chorum ainsi que le prêt accordé à EGAS et l'obligation EP.
- Les dividendes ont été versés par EGAMO (306 k€) et KALIXIA (383 k€) au titre des exercices clos au 31/12/2019.
- Les dotations aux provisions concernent KRG (6.390 k€), TBNO (4.252 k€), Kalixia (2.086 k€), VYV PA (1.263 k€), EP (1.600 k€) et les fonds (586 k€).
- La reprise de provision concerne SAFM (7.472 k€).

3.1.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre la charge de 142 k€ versée à un actionnaire de KRG suite à l'acquisition des parts de la structure.

3.1.7 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt 2020 est nulle, compte tenu d'un résultat fiscal déficitaire. Néanmoins, il est enregistré une charge de 78 k€ sur l'exercice constituant une régularisation de 2019.

3.2 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 11.967 k€.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter cette perte en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de VYV INVEST s'élèveront à 172.459 k€.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.



3.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.



4. Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

La société a consenti les avances en compte courant d'associés ci-après permettant aux sociétés de financer leurs besoins de trésorerie et moyennant un taux d'intérêt Euribor 3 mois, avec un plancher à zéro + 0,5 % :

- le 1^{er} janvier 2020 à Chorum Conseil : 4.000 k€ jusqu'au 1^{er} janvier 2025.
- le 30 juin 2020 à EP : 500 k€ jusqu'au 31 décembre 2022. L'échéance a été reportée au 31 décembre 2026 par une décision du CA VYV Invest du 08 décembre 2020.
- Le 20 février 2020 à EGAS : 19.200 k€ jusqu'au 1^{er} janvier 2025. La somme de 17.100 k€ a été remboursée par compensation de créance dans le cadre d'une augmentation de capital de la société le 18 décembre 2020.
- Le 28 avril 2020 à KRG Corporate : 9.400 k€ jusqu'au 1^{er} juillet 2032.
- Le 27 mai 2020 à VYV Services : 1.030 k€ jusqu'au 31 mai 2025
- Le 1^{er} février 2020 à TBNO : 7.000 k€ jusqu'au 1^{er} février 2030

Le 7 juillet 2020, pour poursuivre ses investissements, VYV Invest a bénéficié d'une avance en compte courant d'associés de l'UMG Groupe VYV de 55.000 k€, ne portant pas intérêt et devant être convertie à la plus proche Assemblée Générale (réalisée le 15 mars 2021).

La société a par ailleurs conclu les actes de compensation de créances suivants :

- KRG : le 9 septembre 2020, acquisition par VYV INVEST de 30 % de la créance jusque-là détenue par KRG Corporate sur sa filiale Technosens Evolution, dans le cadre du rachat des titres Technosens. Cette acquisition a été financée par une compensation de créance d'un montant équivalent, soit 385 695 €, sur l'avance en compte courant détenue par VYV INVEST à l'encontre de KRG Corporate.



5. Administration et contrôle de la société

L'Assemblée Générale de la société réunie le 15 mars 2021 a nommé :

- Nomination de Bruno Caron en qualité d'administrateur en remplacement de Serge Brichet
- Nomination de Thomas Blanchette en qualité d'administrateur en remplacement de Laurent Magnant
- Nomination d'Olivier Arlès en qualité de Directeur Général en remplacement de Stéphane Dedeyan

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous espérons que ces diverses propositions emporteront votre approbation et que vous voudrez bien donner aux administrateurs, quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Conseil d'administration

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS VYV INVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 457 044 500 euros
Siège social :
Tour Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

VYV INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VYV INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 177 533 K euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.2.2.3 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie actualisés établies par les directions opérationnelles de la société et à examiner la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Valérie Dagannaud

Associée



SAS VYV INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2020

Comptes annuels



SAS VYV INVEST, société par actions simplifiée au capital de 202 044 500 euros
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75015 Paris.





Sommaire

1.	Comptes annuels.....	3
1.1	Bilan.....	3
1.2	Compte de résultat (en Euros)	5
1.3	Hors-Bilan	6
2.	Annexes aux comptes annuels.....	7
2.1	Faits marquants.....	7
2.2	Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
2.3	Changements dans les règles et méthodes de présentation	9
2.4	Notes sur le bilan.....	10
2.5	Notes sur le compte de résultat	13
2.6	Eléments complémentaires	14



1. Comptes annuels

1.1 Bilan

1.1.1 Actif (en Euros)

Rubriques	Montants Bruts	Amortissements Provisions	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	202 333 596	-24 800 646	177 532 950	138 793 129
Autres formes de participations				
Titres immobilisés autres que l'activité portefeuille	20 000 000	-586 000	19 414 000	0
Autres titres immobilisés	4 200 000	-4 200 000	0	4 200 000
Prêts	900 000		900 000	900 000
Autres immobilisations financières	472 351	-448 192	24 159	271 296
ACTIF IMMOBILISE	227 905 947	-30 034 838	197 871 109	144 164 425
STOCK ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	16 910 170	-501 110	16 409 060	2 970 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	36 564 925	0	36 564 925	45 937 122
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	53 475 095	-501 110	52 973 986	48 907 396
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations			0	0
TOTAL GENERAL	281 381 042	-30 535 947	250 845 095	193 071 821



1.1.2 Passif (en Euros)

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital	202 044 500	202 044 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserve statutaire ou contractuelle		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-17 618 771	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 966 799	-17 618 771
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	172 458 930	184 425 729
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
PROVISIONS	0	0
DETTE FINANCIERE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 359 382	600 340
Dettes fiscales et sociales	0	1 174 784
DETTE DIVERSE		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 026 782	6 870 968
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTE	78 386 164	8 646 091
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	250 845 095	193 071 821



1.2 Compte de résultat (en €uros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services			0	0
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	0	0	0	0
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			0	0
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			662 307	711 682
Impôts, taxes et versements assimilés			2 357	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			501 110	
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			1 165 773	711 682
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 165 773	-711 682
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			689 211	195 344
Produits des autres valeurs immobilières et créance de l'actif immobilisé			283 234	284 137
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges			11 072 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements				
PRODUITS FINANCIERS			12 044 445	479 482
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			20 824 838	20 282 000
Intérêts et charges assimilés				30 199
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 800 000	
CHARGES FINANCIERES			22 624 838	20 312 199
RESULTAT FINANCIER			-10 580 393	-19 832 717
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-11 746 166	-20 544 400



Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				4 100 413
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0	4 100 413
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			142 746	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements , dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			142 746	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-142 746	4 100 413
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			77 887	1 174 784
TOTAL DES PRODUITS			12 044 445	4 579 895
TOTAL DES CHARGES			24 011 244	22 198 665
BENEFICE OU PERTE			-11 966 799	-17 618 771

1.3 Hors-Bilan

Néant



2. Annexes aux comptes annuels

2.1 Faits marquants

2.1.1 Contexte sanitaire

L'épidémie du coronavirus "Covid-2019" s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. A ce titre, VYV Invest surveille ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 concernent principalement les comptes et les business plan des filiales, et par voie de conséquence, les éventuelles dépréciations comptabilisées.

VYV Invest a réalisé plusieurs opérations sur participations et fonds au cours de l'exercice écoulé, financées par la trésorerie. Celles-ci sont listées ci-dessous.

2.1.2 Acquisitions de titres de participation

Société	Date acquisition	Coût d'acquisition au 31/12/2020 (en k€)
KRG	05/03/2020	790
	06/03/2020	408
	12/03/2020	223
	23/04/2020	927
EGAMO	15/12/2020	32
TECHNOSENS	09/09/2020	979
SCI GROUPE VYV	26/03/2020	0
Total		3 359

2.1.3 Souscriptions à des augmentations de capital

Société	Date acquisition	Augmentation de capital (en k€)	% détention
TECHNOSENS	09/09/2020	270	30,00%
SAFM	09/09/2020	24 167	94,39%
EGAS	18/12/2020	18 900	100,00%
Total		43 337	



2.1.4 Souscription à des fonds

En k€	Souscription
SERENA III-SERENA Capital	10 000
PSL INNOVATION FUND-Elaia Partners	2 000
MUTUELLES IMPACT-SIPAREX XAnge	3 000
AXELEO Proptech 1 – AXELEO Capital	5 000
Total	20 000

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.2.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général dans sa version consolidée, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.2.2.2 Immobilisations corporelles

Néant

2.2.2.3 Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs d'inventaire retenues sont les suivantes :

- Titres cotés : cours de bourse
- Titres non cotés : valeur d'utilité obtenue via une approche multicritères (Discounted Cash-flow « DCF », multiples boursiers, multiples transactionnels).

Concernant l'approche « DCF », les flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le management. Les paramètres retenus sont les suivants :

- Taux d'impôt sur les sociétés : 26,5 % pour 2021, puis 25 % à partir de 2022

- Taux d'actualisation « CMPC » : personnalisation ou 25% (pour les start-up)
- Taux de croissance à l'infini : 1,5 %
- Titres créés sur l'exercice (constitution de société) : coût d'acquisition
- Titres acquis sur l'exercice : valeur de transaction

2.2.2.4 Autres titres immobilisés – Prêts

La valeur brute est déterminée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée à la valeur de négociation.

En cas de valeur d'inventaire inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

2.2.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Elles n'ont pas fait l'objet de dépréciation, aucun élément sur d'éventuelles difficultés de recouvrement n'étant porté à notre connaissance.

2.2.2.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.2.2.7 Disponibilités

Ce poste comporte les comptes bancaires (trésorerie courante).

2.2.2.8 Provisions pour risques et charges

Néant

2.3 Changements dans les règles et méthodes de présentation

2.3.1 Changements dans les règles comptables

Néant

2.3.2 Changements dans les règles d'évaluation

Néant

2.3.3 Changements dans les règles de présentation

Néant



2.4 Notes sur le bilan

2.4.1 Titres de participation

Société (en k€)	Date acquisition	Nombre parts	% détention	Valeur Brute 31/12/2019	Acquisitions / aug° de capital...	Cessions	Valeur Brute 31/12/2020	Dépréciation 31/12/2019	Ajustement provision 2020	VNC 31/12/2020
SAFM	16/11/2018	28 000	94,39%	50 399	24 167		74 566	-8 368	7 472	73 670
Groupe Arcade VYV	10/07/2019	113 936	52,04%	33 807			33 807			33 807
HDS	25/03/2019	7 741 935	22,25%	12 000			12 000			12 000
KRG - Senioradom	11/07/2019	167 067	100,00%	9 142	2 519		11 661	-3 000	-6 390	2 271
EGAMO	16/11/2018	1 275	64,00%	8 288	33		8 320			8 320
TBNO	16/11/2018	205 417	100,00%	6 833			6 833		-4 252	2 581
KALIXIA	16/11/2018	3 500	50,00%	6 700			6 700		-2 086	4 614
VYV PA	23/07/2019	60 000	63,16%	6 000			6 000		-1 263	4 737
HM-VYV Innovation	11/10/2019	45 660	50,00%	4 566			4 566			4 566
HCONSEIL	16/11/2018	30 000	71,33%	4 124			4 124	-1 171		2 953
EGAS	16/11/2018	25 000	100,00%	2 959	18 900		21 859			21 859
EQUASANTE	07/12/2018	6 071	51,00%	2 168			2 168	-2 168		0
VYV IA	25/05/2018	1 300	52,00%	2 100			2 100			2 100
VYV SERVICES	16/11/2018	500	100,00%	1 975			1 975	-1 975		0
EP	16/11/2018	274	24,98%	1 600			1 600		-1 600	0
TECHNOSENS	09/09/2020	15 000	30,00%	0	1 249		1 249			1 249
EUROPAMUT	16/11/2018	6 654	66,53%	998			998			998
STREETLAB	02/07/2019	634 328	17,00%	850			850			850
CHORUM CONSEIL	28/11/2019	14 647	97,00%	832			832			832
PASS	30/07/2019	560	100,00%	85		-9	77			77
MMSS	12/06/2019	22	10,00%	50			50			50
SCI Groupe VYV	26/03/2020	0	0,01%	0			0			0
Total - Titres de participation				155 475	46 867	-9	202 334	-16 682	-8 119	177 533
Autres fonds			100,00%	0	20 000		20 000		-586	19 414
Total général				155 475	66 867	-9	222 334	-16 682	-8 705	196 947

Les fonds se détaillent de la façon suivante :

En k€	Souscription	Engagé 2020	Solde au 31/12/2020
SERENA	10 000	2 864	7 136
PSL INNOVATION FUND	2 000	618	1 382
MUTUELLES IMPACT	3 000	60	2 940
AXELEO	5 000	500	4 500
Total	20 000	4 042	15 958

2.4.2 Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financière

En k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Obligation Convertible en Action - EP	4 200	-4 200	0
Prêt - EGAS	900		900
Interets courus non échus	472	-448	24
Total	5 572	-4 648	924

- L'obligation convertible en action est assortie d'une prime de non-conversion, due par l'émetteur (par prudence, celle-ci n'a pas été comptabilisée). Celle-ci a été intégralement dépréciée.
- Le prêt avec EGAS (4.500 k€ au 31 décembre 2019), a été diminué de 3.600 k€ sur l'exercice :
 - 1.800 k€ en contrepartie d'une augmentation de capital
 - 1.800 k€ en abandon de créance



- Les intérêts courus de EP ont été intégralement dépréciés pour 448 k€
- Les intérêts courus du prêt EGAS s'élèvent à 24 k€

2.4.3 Tableau des filiales et participations

Société (chiffres en k€)	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	chiffres d'affaires	Résultat net	Dividendes comptabilisés
SAFM	79 000	-1 969	94,39%	74 566	73 670		0	16 742	315	
Groupe Arcade VYV	219	45 402	52,04%	33 807	33 807		0	2 575	77	
HDS	34 794	14 058	22,25%	12 000	12 000		0	470	245	
KRG - Senioradom	261	114	100,00%	11 661	2 271	6 271	0	977	1 616	
EGAMO	2 000	3 593	64,00%	8 320	8 320		0	10 734	1 100	306
TBNO	177	803	100,00%	6 833	2 581	3 600	0	4 360	-2 013	
KALIXIA	5 877	2 579	50,00%	6 700	4 614		0	6 842	-22	383
VYV PA	9 500	0	63,16%	6 000	4 737		0	25	-1 949	
HM-VYV Innovation	9 132	0	50,00%	4 566	4 566		0	0	-190	
HCONSEIL	3 197	1 251	71,33%	4 124	2 953		0	3 003	682	
EGAS	21 400	-36	100,00%	21 859	21 859	2 610	0	0	-1 963	
EQUASANTE	4 052	-104	51,00%	2 168	0		0	5 060	-263	
VYV IA	100	1 405	52,00%	2 100	2 100		0	15 115	933	
VYV SERVICES	50	300	100,00%	1 975	0		0	4 605	52	
EP	2 500	-4 784	24,98%	1 600	0	4 700	0	4 257	-718	
TECHNOSENS	60	1 045	30,00%	1 249	1 249	386	0	405	-401	
EUROPAMUT	50	161	66,53%	998	998		0	1 672	344	
STREETLAB	3 732	892	17,00%	850	850		0	1 272	183	
CHORUM CONSEIL	1 539	-2 226	97,00%	832	832	3 000	0	24 878	303	
PASS	85	NC	100,00%	77	77		0	476	47	
MMSS	NC	NC	10,00%	50	50	588	0	44	-118	
SCI Groupe VYV	1 000	0	0,01%	0	0		0	0	0	
Total				202 334	177 533	21 155				689

2.4.4 Créances

Les créances s'élèvent à 16.910 k€ en valeur brute, dont :

- Une créance d'IS pour 806 k€
- Des comptes courants pour 16.104 k€ détaillés ci-dessous :

En k€	Principal	Intérêts courus	Total
KRG	6 271	27	6 298
GOOVE	588	2	590
TBNO	3 600	8	3 608
EGAS	1 710	7	1 717
EP	500	1	501
CHORUM CONSEIL	3 000	4	3 004
TECHNOSENS	386	0	386
Total	16 055	49	16 104

Les créances correspondent à des avances en comptes courant conformément aux conventions signées entre les entités et VYV INVEST.



2.4.5 Fonds propres

En k€	31/12/2019	Affectation	Résultat	31/12/2020
Capital	202 044			202 044
Report à nouveau		-17 619		-17 619
Résultat	-17 619	17 619	-11 966	-11 966
Total	184 425	0	-11 966	172 459

Le capital est composé de 2.020.445 actions pour une valeur nominale de 100 €.

2.4.6 Dettes

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 55.359 k€ et intègrent :

- L'avance en compte courant de l'UMG Groupe VYV pour 55.320 k€
- Des dettes fournisseurs et des factures non parvenues pour 40 k€

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à 1 an, et sont payées à 30 jours, fin de mois.

2.4.7 Dettes sur immobilisations

En k€	Montant
HDS	3 871
VYV Protection Avenir	3 000
KRG	172
Technosens	27
Fonds	15 957
Total	23 027

Les dettes sur immobilisations concernent le capital souscrit non appelé pour les 2 entités HDS et VYV Protection Avenir.

Les dettes liées à KRG et Technosens correspondent à des compléments de prix suites aux opérations effectuées.

Les fonds, pour un total de 15.957 k€ sont les engagements pris et non réalisés sur des souscriptions de fonds de placements.



2.5 Notes sur le compte de résultat

2.5.1 Compte de résultat

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 11.967 k€.

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	0	0
Frais généraux	-662	-712
Impôts et taxes	-2	0
Charges de personnel	0	0
Dotations d'exploitation	-501	0
Résultat d'exploitation	-1 166	-712
Résultat Financier	-10 580	-19 833
Résultat Exceptionnel	-143	4 100
Impôts sur les sociétés	-78	-1 175
Résultat net	-11 967	-17 619

2.5.2 Résultat financier

En k€	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts comptes courants/prêts	283	285
Dividendes	689	195
Dotations aux provisions - Titres de participation	-16 177	-16 682
Reprises de provisions - Titres de participation	7 472	
Reprise de provision prêt EGAS	3 600	-3 600
Dépréciation OCA EP	-4 647	
Abandon de créance EGAS	-1 800	-31
Résultat financier	-10 580	-19 833

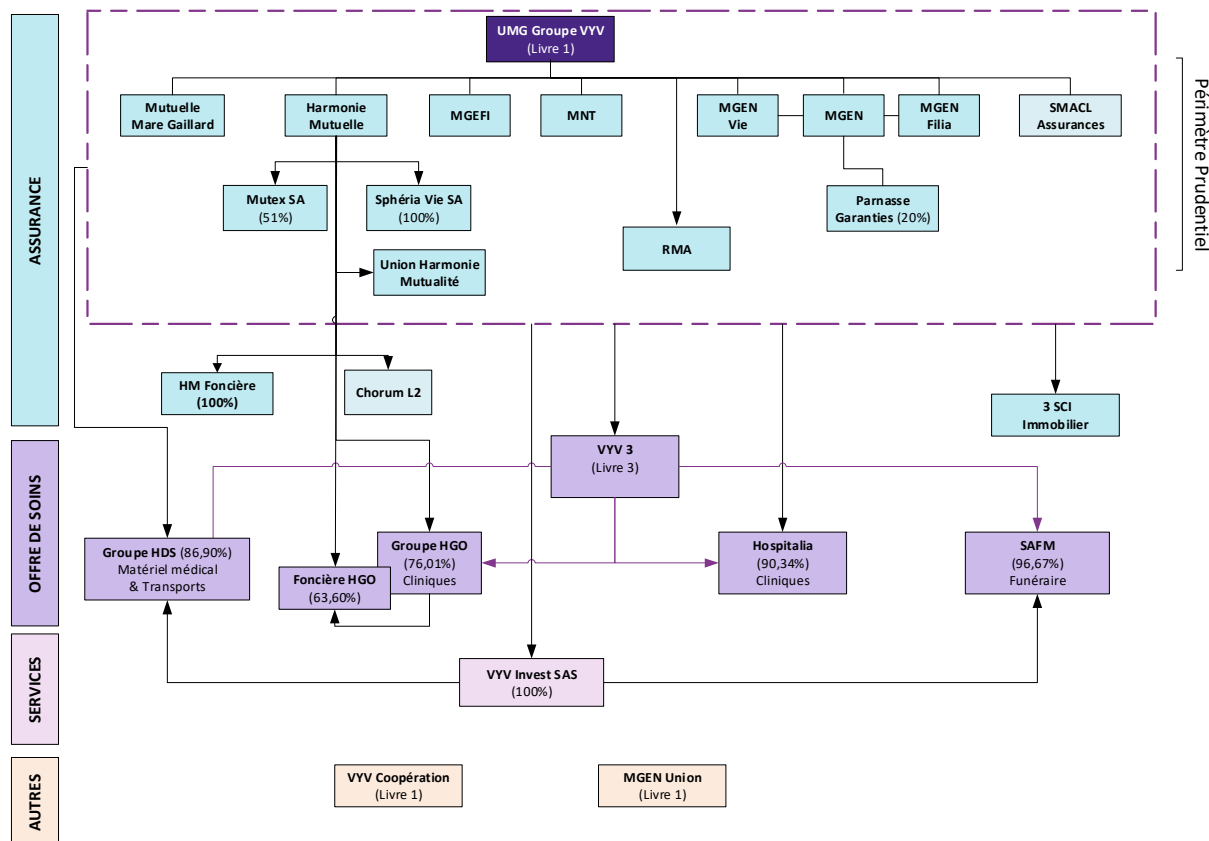
- Les intérêts des comptes-courants portent sur les avances consenties à KRG, GOOVE, TBNO-MesDocteurs, EGAS, EP et Chorum ainsi que le prêt accordé à EGAS et l'obligation EP.
- Les dividendes ont été versés par EGAMO (306 k€) et KALIXIA (383 k€) au titre des exercices clos au 31/12/2019.
- Les dotations aux provisions concernent KRG (6.390 k€), TBNO (4.252 k€), Kalixia (2.086 k€), VYV PA (1.263 k€), EP (1.600 k€) et les fonds (586 k€).
- La reprise de provision concerne SAFM (7.472 k€).



2.6 Éléments complémentaires

2.6.1 Périmètre de combinaison

VYV Invest fait partie du périmètre de consolidation du Groupe VYV dont le schéma est présenté ci-dessous :



2.6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour cet exercice, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 28 k€ TTC au titre du contrôle légal des comptes sociaux de la SAS VYV INVEST.

2.6.3 Evènement post-clôture

2.6.3.1 Augmentation de capital

L'assemblée Générale de la société réunie le 15 mars 2021 a décidé d'une augmentation de capital réservée à l'UMG Groupe VYV à hauteur de 255.000 k€, dont 55.000 k€ par incorporation de la créance au titre du compte courant d'associés accordé en 2020. Cette augmentation de capital est principalement destinée à l'acquisition des titres Mutex pour 200.000 k€ (à intervenir fin juin 2021) et à la poursuite des investissements de VYV Invest.

2.6.3.2 Acquisition des titres

La société a par ailleurs réalisé en février 2021 l'acquisition des titres Harmonie Conseil détenus par AITIC pour un montant de 1.187 k€ représentant 29% du capital de la société. Après cette opération, VYV Invest détient 100% des titres Harmonie Conseil.